

DÉLIBÉRATION

N° CS-2018-06

OBJET: Compte de Gestion du SETA – Budget EAU – dressé par Mme Edith BABOU, Receveur

Nombre de membres en exercice : 26
Nombre de membres présents lors de la délibération : 23
Nombre de membres ayant donné procuration : 2
Date de convocation : 07/06/2018
Date d'affichage : 07/06/2018
Votes contre: 0
Votes pour : 25
Abstentions : 0

L'an deux mille dix-huit, le dix-huit juin,

Le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la Commune de Monlezum d'Armagnac sous la présidence de **Madame France DUCOS, Présidente**.

Secrétaire de séance: **Monsieur SAUQUE Philippe**

Membres présents : BARBE Alain, BOULET Marlène, BORDES Daniel, BOULIN Jean-Marc (a reçu procuration de FAIVRE Jean-Louis), BUSQUET Alain, DARTIGUE Christian, DAYMAN Michel, DUCOS France, DUFFAU Jean-Claude, DULHOSTE Christian, DUPOUY Christian, FEUILLET-GALABERT Patricia, FITAN Jacques, FRENOT Thierry, LAGOUANELLE Jean-Noël (a reçu procuration de REMAZEILLES Guy), MARRAST Christian, NALIS Patrick, ORTYL Chantal, PASSARIEU Marie-Ange, SAUQUES Philippe, TARBES Marc, TROTTA Pascal, VETTOR Claude.

Membres absents et excusés : FAIVRE Jean-Louis (a donné procuration à BOULIN Jean-Marc), LUFLADE Gérard, REMAZEILLES Guy (a donné procuration à LAGOUANELLE Jean-Noël).

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ces écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion du SETA – Budget Eau - dressé, pour l'exercice 2017 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
La Présidente,
France DUCOS

